



## **Assemblée générale ordinaire 2018**

**Invitation à  
l'Assemblée générale annuelle ordinaire d'APEROvronnaz  
24 mars 2018 - 17h00  
Couvert de Tourbillon**

### **Cahier de l'assemblée**

- 1. Ordre du jour**
- 2. PV de l'AG du 8 avril 2017**
- 3. Rapport du président**
- 4. Rapport du vice-président, délégué à la Commission touristique**
- 5. Rapport du trésorier - Comptes 2017 et budget 2018**
- 6. Rapport des vérificateurs des comptes**
- 7. Comité**
- 8. Procuration**

Nous espérons vous voir nombreux à Ovronnaz.  
Avec nos cordiales salutations et à bientôt !

Votre comité.

**Assemblée Générale Annuelle du 24 mars 2018**  
**17h00 – Couvert de Tourbillon**

**Ordre du Jour**

1. Bienvenue
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du PV de l'assemblée générale du 8 avril 2017
4. Etat des membres, adhésions, exclusions
5. Rapport du Président
6. Rapport du Trésorier, comptes 2017
7. Rapport des Vérificateurs des comptes
8. Vote d'acceptation des trois rapports et décharge au Comité
9. Budget 2018
10. Fixation du montant de la cotisation 2018
11. Votation du Budget
12. Composition du Comité élu en 2017 pour deux ans (art. 9 des statuts)
13. Compte rendu du vice-président, délégué à la Commission Touristique
14. Taxe de séjour et d'Hébergement : point de la situation et procédures
15. Fixation de la date de la prochaine assemblée ordinaire (2019)
16. Divers et questions
17. Clôture de l'assemblée
18. Apéro

Avant le traditionnel apéro, nous aurons le plaisir d'entendre Monsieur Alexandre Crettenand, Conseiller Municipal chargé du tourisme, nous présenter les points forts des développements futurs et les activités de la Commission touristique.

**Ordre du Jour**

1. Bienvenue
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du PV de l'assemblée générale du 8 octobre 2016
4. Etat des membres, adhésions, exclusions
5. Rapport du Président
6. Rapport du Trésorier, comptes 2016
7. Rapport des Vérificateurs des comptes
8. Vote d'acceptation des trois rapports et décharge au Comité
9. Participation financière au Sentier Botanique de la Seya
  - a) Présentation du projet
  - b) Discussion et vote sur la proposition du Comité pour une participation de CHF 2'500.- max. pour le financement d'une table de piquenique au sommet de la Grande Garde.
10. Budget 2017
11. Fixation du montant de la cotisation 2017
12. Votation du Budget
13. Élection du comité et du président (élus en 2015 pour deux ans)
14. Taxe de séjour et d'Hébergement : point de la situation et procédures
15. FVSR2 – information sur la réunion cantonale du 18 mars
16. Divers et questions
17. Clôture de l'assemblée
18. Apéro

**1. Bienvenue**

La séance débute à 17h05 au Couvert de Tourbillon pour notre 4e Assemblée annuelle 140 personnes représentant 87 membres d'APEROVronnaz, 29 membres sont représentés par procuration et une vingtaine se sont excusés.

Le Président Teuscher souhaite la bienvenue à tout le monde, particulièrement à Mme Amandine Verschaeve, venue pour nous présenter le Sentier Botanique « mille fleurs de la Seya ».

**2. Acceptation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

**3. Acceptation du PV de l'assemblée générale du 8 octobre 2016**

Le PV de l'assemblée est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

**4. Etat des membres, adhésion, exclusion**

APEROVronnaz compte 277 membres au 31.12.2016. Lors de notre dernière assemblée, nous avons dû exclure 15 membres selon l'art. 5c de nos statuts.

**5. Rapport du Président**

Le rapport du Président a été joint à la convocation de ce jour.

**6. Rapport du Trésorier, comptes 2016**

Les comptes et budget sont commentés par notre Trésorier, ils sont également présentés dans le cahier de l'AG. L'Association n'a pas beaucoup de réserve dans son budget, les revenus de l'Association peuvent varier en fonction du nombre de membres et des cotisations.

L'exercice de l'année 2016 s'est déroulé sur 16 mois au lieu de 12 (octobre 2015 à décembre 2016). De ce fait, les frais de l'Association se sont avérés plus élevés.

**7. Rapport des Vérificateurs des comptes**

Mme Borgeaud, représentante des vérificateurs de comptes nous lit le rapport des comptes vérifiés en date du 16 février 2017.

**8. Vote d'acceptation des trois rapports et décharge au Comité**

Les trois rapports sont acceptés à l'unanimité.

**9. Participation financière au Sentier Botanique de la Seya**

Madame Amandine Verschave nous fait une présentation de sentier Botanique de la Seya, projet né d'une initiative citoyenne exemplaire de Mesdames Marie-Jo Maillard, Brigitte Monod et Amandine Verschaeve. Cette dernière répond à quelques questions posées et remarques faites par des membres.

Résultat du vote : Majorité de oui, 7 contres et 4 absentions sont comptabilisées pour cette décision.

**10. Budget 2017**

Les 2'500.- votés précédemment seront rajouter dans le budget.

Les frais pour avis de droit sont difficilement quantifiables car les procédures ont été suspendues par le Canton dans l'attente d'un jugement du Tribunal Fédéral.

**11. Fixation du montant de la cotisation 2017**

Le montant proposé pour la cotisation reste à Fr. 30.- vu l'état sain des comptes.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

**12. Votation du Budget**

Le budget est commenté par notre Trésorier, aucune question n'est posée.

Vote : accepté à l'unanimité.

**13. Élection du comité et du président (élus en 2015 pour deux ans)**

Selon l'art. 9 des statuts, le comité est élu pour 2 ans, deux membres du comité nous quittent, il s'agit de M. Yann Roduit et Mme Isabelle Varenne, tous deux vice-présidents.

Le comité se retrouvant à 5 personnes, M. Yann Roduit demande si quelqu'un est intéressé à rejoindre le comité, aucune candidature proposés. Le vote se fera sur la reconduction du mandat des membres actuels.

L'assemblée vote à l'unanimité et sur acclamation les membres du comité actuels.

M. Norbert Gisler est nommé vice-président suite au départ des vice-présidents démissionnaires.

M. Jean-Marie Racine, vérificateur de comptes démissionne également de sa fonction, nous avons le plaisir d'accueillir M. Roger Thurre qui a été proposé par notre Trésorier M. Philippe Freléchoux.

**14. Taxe de séjour et d'Hébergement : point de la situation et procédures**

Les factures de la Taxe de séjour 2016 ont suscité, à notre connaissance, trois recours personnels dont deux via notre association (AG 2016) sur des cas exemplaires. Le 23 janvier dernier le Conseil d'Etat a suspendu la procédure en attendant le jugement du Tribunal Fédéral sur deux recours intentés par des propriétaires de Loèche-les-Bains et Bellwald. L'issue de nos recours dépendra donc des décisions du TF à venir.

Selon nos informations une trentaine de nos membres ont envoyé une réclamation à la commune qui, en tout, en a reçu environ 200.

Les réclamations dont nous avons connaissance portaient principalement sur les quatre points contestés:

- prise en compte des chambres de moins de 10 m<sup>2</sup>
- nombre de pièces comptées
- exonération des indigènes
- affectation des fonds

La commune a rejeté une grande partie de ces réclamations par une lettre standard. Plusieurs cas sont encore en suspens, principalement en ce qui concerne le nombre de pièces comptées, la

pratique ayant démontré que le RegBl qui recense les logements n'est pas fiable à 100 %. Il est vrai que la question de la surface des chambres est une question délicate, car la seule législation fédérale qui traite de la surface des chambres d'un logement exclut explicitement les résidences secondaires. Les recours intentés portant entre autres sur ce point, ce sera au Conseil d'Etat, respectivement si nécessaire, ultérieurement au Tribunal Cantonal de statuer sur cette question. Il en sera de même pour l'exonération des indigènes qui n'est pas appliquée de manière uniforme dans le canton, plusieurs communes n'appliquant pas une telle exonération.

Il est tout aussi vrai que le règlement adopté par la commune correspondait aux directives cantonales de la fameuse boîte à outils mise à disposition des communes pour l'élaboration du règlement de la taxe de séjour en application des modifications de la Loi sur le Tourisme. C'est donc plutôt du côté des autorités cantonales qu'il faut rechercher les responsabilités ayant provoqué cette fâcheuse situation qui a conduit à tant de mécontentement parmi les propriétaires R2.

#### **15. FVSR2 – information sur la réunion cantonale du 18 mars**

Lors de la réunion cantonale du 18 mars a compté plus de 200 participants, dont plusieurs politiciens. Lors des discussions il est ressorti que les résidents secondaires dépensent beaucoup d'argent les stations. Leur apport peut être estimé entre CHF 12'000.- et CHF 25'000.- par année. Les R2 en général apportent 1 à 1.2 milliards à l'économie locale (administration PPE, impôts, taxes, etc. ...).

#### **16. Divers et questions**

La prochaine Assemblée Générale est fixée au samedi **24 mars 2018 à 17h00** au Couvert de Tourbillon.

#### **17. Clôture de l'assemblée**

En fin de réunion Monsieur Alexandre Crettenand, Conseiller Municipal chargé du Tourisme, nous a présenté les nouvelles lignes directrices en matière touristique et la commission intercommunale Leytron/Chamoson **qui comptera dès lors parmi ses membres un représentant de notre association en la personne de Monsieur Norbert Gisler, Vice-Président.**

Les communes de Chamoson et Leytron ont décidé d'agir ensemble et ont mandaté une entreprise spécialisée pour effectuer une étude sur toute la problématique du secteur touristique et économique, aussi bien en plaine qu'en station. Chamoson sera responsable du développement du tourisme de plaine, alors que Leytron prendra en charge celui des Mayens de Chamoson et d'Ovronnaz.

En ce qui concerne Ovronnaz deux zones principales ont été délimitées celles des remontées où pourront être aménagés des activités sportives et celle de Tourbillon - Loutze réservée à un tourisme vert, calme et naturel. Plusieurs projets déjà réalisés et d'autres d'avenir ont été mentionnés : réfection du sentier Jorasse-Petit-Pré, dernier tronçon d'accès à la cabane Rambert, création future d'un nouveau sentier (aérien) entre Saille et Loutze, réfection de la buvette de Loutze qui devrait être transformée en restaurant avec terrasse, pour ne citer que quelques exemples.

Cette présentation précédait quelques questions auxquelles a aimablement répondu Monsieur Alexandre Crettenand.

Nous avons saisi l'occasion pour remercier le représentant de l'autorité municipale d'avoir mis gratuitement le couvert à notre disposition.

#### **18. Apéro**

Comme à sa coutume, tous les membres de l'Association sont invités à partager un moment convivial lors d'un apéro préparé par le Restaurant de la Pension.

La séance se termine à 19h00. Le président remercie tous les membres pour leur présence, et également M. Alexandre Crettenand et Mme Amandine Verschache pour leur participation.

Laurence Brunner, Secrétaire

### Rapport du Président - 2017

Les procédures engagées par notre avocate suivent leur cours à petits pas.

Le Canton qui les avait suspendues en janvier dans l'attente d'une décision du Tribunal Fédéral sur des recours déposés dans d'autres stations (Loèche-les-bains, Goms) les a reprises en septembre. La décision du TF est intervenue à l'automne, elle ne touche que marginalement nos recours. Fin 2017 nous n'avions pas encore connaissance des déterminations du Canton. Il faut donc s'armer de patience.

Il en est de même pour au moins deux autres procédures portées à notre connaissance engagées directement par deux de nos membres.

Faute d'activité de la SDO semble être en voie de dissolution, notre demande d'adhésion est donc devenue caduque.

Tous nos membres ont été régulièrement tenus informés par e-mail des nouvelles touchant à la station et à nos activités. Le site [www.aperovronnaz.ch](http://www.aperovronnaz.ch) et la page Facebook sont régulièrement mis à jour par le soussigné.

Au printemps 2017, notre vice-président M. Norbert Gisler a été nommé Délégué de notre association auprès de la Commission touristique. M. Gisler nous parlera de ses activités au sein de cette commission lors de l'AG 2018 du 24 mars.

Sur proposition de notre Trésorier Monsieur Freléchoux, nous avons mis au point un memento destiné au recrutement de nouveaux membres. Fort heureusement toutes les administratrices et tous les administrateurs des PPE de la station ont gentiment accepté de joindre un exemplaire de ce memento aux courriers adressés aux copropriétaires dont ils gèrent les PPE. Ainsi nous avons pu compter 7 nouveaux membres fin 2017. Compte tenu des démissions et radiations (16 en tout, ventes, dépôts des papiers à Leytron, désaccords avec nos actions, raisons personnelles inconnues) et des radiations (6) pour non-paiement des cotisations, nous comptons 271 membres au 31 décembre 2017.

Votre Comité s'est réuni le 17 septembre 2017 puis le 4 février 2018 pour préparer cette assemblée.


Les fêtes ont été marquées par le malheureux incendie du Spa des bains Thermalp. Après une courte fermeture les piscines ont fort heureusement pu être réouvertes avant Noël.

Téléovronnaz a pu démarrer la saison d'hiver le premier week-end de décembre et la neige fut abondante pour les fêtes de Noël. L'impact du MagicPass ne pourra être évalué qu'à la fin de la saison d'hiver.

Pour la deuxième fois les autorités communales nous offrent la location gratuite du couvert pour notre assemblée. Nous remercions chaleureusement le Président de la Commune Monsieur Patrice Martinet et le Conseiller Municipal Monsieur Alexandre Crettenand et tenons à leur dire combien nous apprécions ce geste.

Charly Teuscher, président.

## Comptes, budget et fixation de la cotisation 2018

 <b>COMPTES, budget et fixation de la cotisation 2018</b>			
<b>COMPTÉ DE RESULTAT AU 31.12.2107</b>			
<b>CHARGES</b>	<b>MONTANTS</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>MONTANTS</b>
FRAIS ASSEMBLEES	1 310.00	COTISATIONS 2017	8 113.05
FRAIS AVIS DE DROIT	200.00	DONS	816.35
COTISATIONS EXTERNES TABLE MILLE FLEURS	500.00 2'000.00	COTISATIONS 2018	270.00
FRAIS ADMINISTRATIFS	1 838.45		
		REPORT EXERCICE 2015/2016	5 584.85
<b>SOUS-TOTAL CHARGES</b>	<b>5 848.45</b>	<b>SOUS-TOTAL RODUITS</b>	<b>14 784.25</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>8 935.80</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>14 784.25</b>	<b>TOTAL</b>	<b>14 784.25</b>

**Relevé bancaire au 31.12.2017 : 8'935.80**

## Budget et fixation de la cotisation 2018

<b>Rubriques</b>	<b>Budget 2017</b>	<b>P &amp; P 2017</b>	<b>Budget 2018 Cot. 30.-</b>
<b>Sources</b>	<b>AG 08.04.2017</b>	<b>Comptabilité</b>	<b>AG 24.03.2018</b>
Cotisations	8'000.-	8'113.-	8'000.-
Dons	300.-	816.-	300.-
Cotisations 2018 (c.c.)	-	270.-	-
Intérêts bancaires	-	-	-
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>8'300.-</b>	<b>9'199.-</b>	<b>8'300.-</b>
Frais Assemblée	1'500.-	1'310.-	1'500.-
Avis de droit	6'000.- <sup>1)</sup>	200.-	6'000.- <sup>1)</sup>
Cotisations externes	600.-	500.-	600.-
Frais administratifs et déplacements	1'400.-	1'838.45	1'900.-
Table Grande Garde	2'500.-	2'000.-	-
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>12'000.-</b>	<b>5'848.-</b>	<b>10'000.-</b>
<b>Résultat exercice</b>	<b>- 3'700.-</b>	<b>+ 3'351.-</b>	<b>-1'700.-</b>
<b>Fonds (BCVs) 31.12</b>	<b>+ 1'184.85</b>	<b>+ 8'935.80</b>	<b>+ 7'200.-</b>

- 1) Montant éminemment aléatoire ; dépendra de l'issue des recours et d'une éventuelle décision de recourir ou non au TF ; compter entre 3 et 4'000.- par jour d'honoraires juridiques.



## Attestation des Réviseurs aux comptes 3<sup>ème</sup> exercice 2017

En date du lundi 5 février 2018, au Zénith 202 (résidence valaisanne du Trésorier), Madame Arlette Borgeaud et Monsieur Roger Thurre ont révisé, selon le mandat confié par l'Assemblée générale, les comptes 2017 de l'Association de l'APEROvronnaz, en présence du Trésorier M. Philippe Freléchoux.

Selon les us et coutumes dûment établis, ils ont contrôlé par sondage un certain nombre de pièces et vérifié l'ensemble des chiffres qui vous sont présentés à ce jour. **Le bénéfice de l'exercice en cours, soit CHF 3'350.95**, correspond aux chiffres audités. Compte tenu du report de bénéfice de l'exercice antérieur (CHF 5'584.85), **le solde au 31.12.2017 de la BCVs se monte bien à CHF 8'935.80** et sera reporté à nouveau. Ce compte est le seul actif de la société, fidèle reflet des contributions de ses membres moins les dépenses de fonctionnement.

Nous relevons avec plaisir que la comptabilité est très exactement tenue et que le Trésorier a pu répondre à toutes les questions qui lui ont été posées. Ainsi que lors des précédents exercices, il a pu s'appuyer sur une excellente collaboration avec Madame Laurence Brunner, Secrétaire, responsable du Secrétariat et du listing de contrôle des Membres de l'APEROvronnaz. Il lui en sait gré et la remercie cordialement.

Compte tenu de tous ces éléments, nous vous proposons d'accepter les comptes qui vous sont présentés pour ce 3<sup>ème</sup> exercice de l'Association et de donner décharge au Trésorier pour l'exercice 2017 avec tous nos remerciements. Et en lui souhaitant un 4<sup>ème</sup> exercice 2018 aussi bon et équilibré que celui que nous venons de boucler !

Ovronnaz, le 5 février 2018, les Réviseurs nommés par l'Assemblée Générale :

Arlette Borgeaud, Sion

Roger Thurre, Ovronnaz



**Point 9 Budget 2018 : - voir tableau sous point 6**

**Point 10 Fixation de la cotisation annuelle**

**COTISATION 2018** : Le Comité vous propose de laisser la cotisation annuelle à **CHF 30.00** par membre.

**Point 12 Composition du Comité**

**COMITE 2017 -2018**

Président	Charly TEUSCHER
Vice-Président, Analyste, Traductions, Délégué à la Commission Touristique	Norbert GISLER
Secrétaire	Laurence BRUNNER – démissionnaire, poste vacant
Trésorier	Philippe FRELECHOUX
Logistique	Nicola BELSITO
Vérificatrice – Vérificateur des comptes	Arlette BORGEAUD Roger THURRE

**Notre secrétaire souhaite remettre sa fonction pour raison de surcharge professionnelle. Nous cherchons donc deux nouveaux membres du comité : une personne pour assumer la fonction de secrétaire (éventuelle rocade ultérieure possible avec le Trésorier en cas de convenance réciproque) et une autre ayant des compétences juridiques afin de conseiller le comité dans ses actions futures.**

**Point 13**

**Compte rendu du vice-président M. Norbert Gisler - Délégué à la Commission Touristique**

L'année 2017 a été marquée par un tournant important et positif en ce qui concerne les relations avec les autorités municipales de Leytron. Le dialogue a pu être rétabli. En effet, par le mail du Président daté du 16.03.2017, j'ai été admis à la commission touristique permanente. Le début était un peu timide, mais depuis le 19 juillet, date de notre première séance, il y a eu plusieurs réunions de travail et de multiples échanges par mail, SMS ou téléphone. Les membres de notre commission étant nouveaux, il fallait et il en faut encore, du temps pour nous mettre tous au même niveau de connaissances et de compréhension.

Selon les lignes directrices et le plan directeur touristique intercommunal 2015-2030 des deux communes Leytron et Chamoson, un tourisme quatre saisons devrait être développé de manière commune avec le bas qui sera piloté par Chamoson (œnotourisme, culture, etc.) et le haut qui sera sous la responsabilité d'Ovronnaz (tourisme pédestre, VTT, ski, ski de fond, thermalisme, etc.). Actuellement, pour différentes raisons, la commune de Chamoson a pris un peu de retard et pour l'instant la commission touristique se limite à Ovronnaz en attendant que les choses avancent côté Chamoson pour que ses représentants prennent le train en marche, nous l'espérons en 2018. Ceci-dit, nous discutons tout de même aussi de projets se situant sur le territoire de Chamoson, comme p.ex. la rénovation de la buvette de Loutse.

La commission touristique est organisée sur deux niveaux avec la commission stratégique d'une part et la commission opérationnelle. Cette dernière opère avec trois sous-commissions qui sont « Événements », « Terroir » et « Infrastructures » dont votre serviteur fait partie. Les commissions de l'économie et du tourisme sont soumises au règlement interne basé sur la loi sur les communes du 5 février 2004 et la loi sur le tourisme du 9 février 1996.

La commission doit à la fois gérer les problèmes courants, respectivement les priorités, en fonction des événements (intempéries, éboulements, avalanches, incendies, arbres ou branches tombés, etc.) et préparer le futur avec les investissements à court et moyen terme tout en gérant les priorités en fonction des moyens à disposition.

Par la newsletter du 22.12.17 vous avez été informés par rapport à l'affectation des fonds récoltés par les taxes touristiques pour l'année 2016. Je ne vais donc pas rentrer dans le détail sur ce point dans ce rapport.

Pour 2016 on peut mentionner la réfection du sentier de Jorasse à Petit-Pré (gros travaux de stabilisation, d'aplanissement, de drainage, etc.), la sécurisation du sentier d'ascension finale depuis le faux col jusqu'à la cabane Rambert (gros travaux avec des machines hélicoptées), le transport aérien de différents bancs et tables dans les hauteurs (financés par la commune), l'aménagement et sécurisation de la piste de ski côté Petit-Pré (financés par TéléOvronnaz) ainsi que les travaux courants d'entretien des sentiers pédestres d'été et d'hiver.

Pour 2017 on peut relever la remise en état du sentier Bellevue (impraticable pendant les dernières quatre ans à la suite d'un glissement de terrain), la remise en état du sentier le long de la Salentse entre le baby-lift et le pont de la Salentse (les deux sentiers sont également praticables en hiver et sont très bien préparés, une promenade en vaut la peine et peut être chaudement recommandée) ainsi que le magnifique sentier des 1000 fleurs inauguré cet été.

Comme prévu et imposée par la LAT, le but de toutes les initiatives touristiques est à la fois de faire plaisir aux touristes déjà fidèles à Ovronnaz comme, entre autres, aux propriétaires R2 (les touristes captifs), mais surtout aussi de faire (ré-)augmenter les nuitées. Alors, toujours avec l'objectif de rendre Ovronnaz plus attrayant, pour 2018 et les années suivantes, il est prévu de réaliser différents projets qui ont déjà passé la rampe de la mise à l'enquête, mais qui pour l'instant sont bloqués auprès de différents services de l'état (chasse, forêt, eau, agriculture). Il y a des négociations en vue et des compromis à trouver.

Pour certains projets, des pourparlers sont en cours avec le canton pour voir si et jusqu'à quel point le canton, voire la confédération, pourraient participer au financement de ces projets.

La situation générale de notre station semble être stable, mais fragile. Ovronnaz n'est pas seul dans ce cas. Bien au contraire, on pourrait même dire que tout le Valais avec le reste des Alpes sont dans cette situation, ce qui oblige les stations à se réinventer.

## **Point 15**

### **Fixation de la date de la prochaine assemblée ordinaire (2019)**

Le Comité vous propose la date du **Samedi 16 mars 2019**

# APEROVronnaz

## Assemblée générale annuelle du 24 mars 2018

### PROCURATION

- une seule procuration par résidence.
- Il est important que les membres qui ne sont pas en mesure d'assister à l'Assemblée se fassent représenter afin de conforter la représentativité de l'assemblée.

<b>NOM (s)</b>		
<b>Prénom (s)</b>		

Ne pouvant assister à l'assemblée générale extraordinaire 2016 d'APEROVronnaz du 24 mars 2018, le/les soussigné(s), donne(nt) procuration pour agir en mon/notre nom lors de l'assemblée à

<b>NOM</b>	
<b>Prénom</b>	

- le mandataire doit être membre de l'APEROVronnaz, il présentera cette procuration au comité lors de l'AG.

ou, à défaut, (mettre une croix)

à un membre du comité qui votera en mon nom en faveur des recommandations ou des propositions du comité. Dans ce cas envoyer la procuration avant l'AG à

Charly Teuscher, 2 quai Maria-Belgia, 1800 Vevey ou, mieux, par mail à [ch@arly.ch](mailto:ch@arly.ch)

Lieu .....

Date .....

Signature(s) .....

**NB :** Par mesure de simplification un simple e-mail communiquant le nom du membre et le nom de son mandataire peut être transmis à l'adresse [ch@arly.ch](mailto:ch@arly.ch)